

Colloque des plaideuses et des plaideurs
20 et 21 octobre 2011
Delta Trois-Rivières

Horaire ■ Projet

Mercredi, le 19 octobre

16 h à 18 h Inscriptions (salle Trifluvien A)

Jeudi, le 20 octobre

8 h Inscriptions (salle Trifluvien A)

9 h Ouverture du colloque et présentation de l'horaire, par Jean Dussault, Service de la santé et de la sécurité du travail

9 h 15 Mot de bienvenue du président de la FTQ, Michel Arsenault

9 h 30 La preuve vidéo, par M^e Céline Giguère, SCFP

10 h 30 Pause

10 h 45 La négligence grossière et volontaire (article 27 LATMP), par M^e Rachel Cox, UQÀM

12 h Repas (salle Trifluvien B)

13 h 30 Les droits et responsabilités des employeurs et des travailleurs dans un contexte de sous-traitance, par M^e Katherine Lippel, Université d'Ottawa

14 h 45 Pause

15 h Décision *Siemens et TCA-Québec*, par M^e Catherine St-Germain, TCA-Québec

16 h 30 Ajournement

Vendredi, le 21 octobre

8 h 30 L'indemnisation de la surdité professionnelle, par Daniel Demers, Service de la santé et de la sécurité du travail et Serge Beaulieu, Service de l'éducation

10 h Pause

10 h 15 Suite

12 h Clôture du colloque

Bon retour!

